

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20211104-D2021-58-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-58 en date du 04/11/2021 concernant l'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du lotissement des Genêts :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Novembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 28 Octobre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, , DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, ALLAMARGOT Béatrice procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2021 le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'intervention de l'Agence Technique Départementale (ATEC) pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de création du lotissement des Genêts.

Il précise que suite à cette décision, l'ATEC a réalisé une étude sommaire de faisabilité estimant le coût de l'aménagement du lotissement à 580 000,00 € HT soit 696 000,00 € TTC. Cette étude a permis de procéder à un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet.

A l'issue de la période de consultation, une seule offre a été déposée. Elle a été jugée recevable après analyse. Il s'agit de l'offre du groupement A21 / SALTUS qui propose de réaliser la prestation pour 29 293,00 € HT soit 35 151,60 € TTC.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'étude de faisabilité de l'aménagement du Lotissement des Genêts réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATEC),

APPROUVE l'estimation du coût d'objectif de l'opération soit 580 000,00 € HT soit 696 000,00 € TTC,

APPROUVE l'offre d'un montant de 29 293,00 € HT soit 35 151,60 € TTC du groupement A21 / SALTUS pour la maîtrise d'œuvre de l'opération,

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout devis ou document à intervenir dans le cadre des études à réaliser en vue de la préparation de la demande de permis d'aménager.

A La Geneytouse, le 09 Novembre 2021

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2021